

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
09 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **02/04/2021**

Nombre de conseillers en exercice: **19** Présents: **17** Votants: **18**

Présents: MM. FLORENTY – MALARD – BIALE – DELORT – GUILLOT C – CHAUSAT – DAUDOU – DELROC – DUBOE – GROS – GUILLAUMARD – GUILLOT D – LAVESQUE – LISSANDREAU – PERIER – SEAUT – VERGNAUD -

Absents excusés: MM. COUZON – CASTAING –

Pouvoir : Mme COUZON Ghislaine donne pouvoir à Frédéric BIALE

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice

Madame **VERGNAUD Mireille**, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal.

2021.21 FIXATION TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2020 pour chacune des taxes directes locales,

DECIDE de retenir les taux portés au cadre II -3 de l'état 1259 COM:

Taxe foncière (bâti) :	42.75 %
Taxe foncière (non bâti) :	56.51 %

2021.22 CONVENTION SPA

Monsieur le Maire rappelle que la commune conclut depuis plusieurs années une convention avec la SPA de Bergerac, pour la capture et la mise en fourrière des animaux errants.

Vu la convention de fourrière animale, qui prévoit :

- la prise en charge des animaux errants et dangereux à la demande de la commune,
- les contrôles vétérinaires nécessaires après capture,
- la recherche des propriétaires,

En contrepartie des services rendus par la SPA, la commune s'engage à verser une indemnité sur la base de 0.85€ par habitant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE ladite convention à l'unanimité des présents.

CHARGE Monsieur le maire de signer tous les documents y afférant.

DIT inscrire la somme au budget.

2021.23 DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE FORÊTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner les membres du Comité Communal Feux de Forêts.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête comme suit la composition du Comité Communal Feux de Forêts, avec l'accord des personnes concernées :

- Bernard GUILLAUMARD
- Michel FLORENTY
- Guy LAVESQUE
- Jérôme PERIER

2021.24 PRESENTATION DU PLAN DES ARCHITECTES CONCERNANT LE MARCHE DE REHABILITATION ENERGETIQUE DE TROIS LOGEMENTS COMMUNAUX, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE

Monsieur le Maire présente le plan reçu des architectes sur la transformation du logement en cabinet paramédical. Au vu de la future utilisation, il manque environ 15m². Au vu du refus de la dernière proposition, les architectes propose de créer sur l'arrière une verrière et une salle supplémentaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ le plan tel qu'il a été présenté

CHARGE Monsieur le maire de contacter les architectes pour validation du plan.

De plus, après visite des logements avec les architectes, un des logements est dans un état d'insalubrité dû aux locataires, une remise en état des locaux a été demandée aux occupants. Dans l'attente il convient de lancer les travaux pour ne pas retarder le projet. La transformation d'un des logements en cabinet paramédical représente un coût 174 240 €HT, la réhabilitation énergétique des 2 logements et la réfection de l'ensemble des façades représentent un coût de 72 365€HT. Soit un montant de travaux global de 246 605€HT.

QUESTIONS DIVERSES

SDE 24

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le renouvellement de candidatures aux Marchés d'achat d'Energies Electricité et Gaz pour 2023-2025.

AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les employés communaux appliquent de l'hydrofuge sur les trottoirs dans le bourg.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée de la demande de la préfecture sur organisation les élections départementales et régionales en juin 2021, comme c'est un double scrutin et avec l'application des règles sanitaires dus à la COVID 19, la commune n'est pas en mesure de prendre une telle décision.

BULLETIN MUNICIPAL

Madame Fabienne DELORT adjoint en charge de la communication informe l'assemblée que la prochaine réunion pour la réunion pour la sortie du prochain bulletin se fera en visio. Elle précise que l'article sur l'Ambroisie en fera partie.

COMMISSION EMBELLISSEMENT

Madame Mireille VERGNAUD fait un compte-rendu de la dernière réunion de la commission embellissement. Plusieurs propositions sont retenues :

- Déplacer la Stèle devant le parking de la Mairie qui obstrue la vue de la Mairie.
- Voir pour mettre un éclairage bleu-blanc-rouge sur la façade de la Mairie.
- Installer un totem directionnel à l'angle des HLM.
- Construire une cabane à livres
- Acheter 3 bancs supplémentaires pour un mettre au 1 niveau de l'abribus, 1 devant la salle des fêtes et le dernier devant l'église coté monument aux morts.
- Rencontre avec M. BESSE pour confectionner un bonhomme en bois (représentant un paysan) et le positionner derrière l'abribus qui sera compléter dans le temps.
- Récupération de 2 vasques à garnir de fleurs pour être installer devant l'église et la salle des fêtes.

SALON DE COIFFURE

Monsieur Jean-François MALARD propose de voir pour rafraîchir la façade du salon de coiffure, qui fait un peu défraîchit suite aux travaux d'aménagement du bourg.

CCICP

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire, la taxe sur le foncier bâti va augmenter, la révision et modification du PLU de la commune a été approuvé, il faut attendre 1 mois si la Préfecture n'émet pas d'avis défavorable il sera actif.

Monsieur le maire rappelle que les comptes-rendus des commissions et de la CCICP sont consultables en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
<i>FLORENTY</i>		<i>DUBOË</i>	
<i>MALARD</i>		<i>GROS</i>	
<i>COUZON</i>	<i>Excusée</i>	<i>GUILLAUMARD</i>	
<i>BIALE</i>		<i>GUILLOT D</i>	
<i>DELORT</i>		<i>LAVESQUE</i>	
<i>GUILLOT C</i>		<i>LISSANDREAU</i>	
<i>CASTAING</i>	<i>Excusé</i>	<i>PERIER</i>	
<i>CHAUSSAT</i>		<i>SEAUT</i>	
<i>DAUDOU</i>		<i>VERGNAUD</i>	
<i>DELROC</i>			